



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSPASCAL, tenue le 5 mars 2018 à 20 h, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents :

Mesdames les conseillères Guylaine Boily et Odile Roy, messieurs les conseillers Denis Viel, Dave Robichaud, Louis-Marie D'Anjou et Gaëtan Gagné formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André Fournier.

Sont aussi présents messieurs Laval Robichaud, directeur général, Alain Barrette, directeur des travaux publics et Guylain Raymond, directeur des loisirs.

1- Ouverture

Monsieur le maire déclare la séance ouverte, le quorum étant atteint.

2- Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Première période de questions
 - M. Steve Viel
- 4- Adoption des procès-verbaux du 5 et 19 février 2018
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Rapports divers
 - 6.1 Services municipaux
 - 6.2 Dossiers des élus
 - 6.3 Dossiers MRC
- 7- Adoption du règlement Code d'éthique des élus
- 8- Résolutions Matamajaw
- 9- Contrat rue Blanchard
- 10- Vente de terrain
- 11- Bacs brun ICI
- 12- Téléphonie cellulaire
- 13- Pro-Maire
- 14- Proposition d'appui Coop Matapédienne
- 15- Vidange des fausses septiques
- 16- Troisième signataire
- 17- Nouvelle connexion au réseau d'aqueduc
- 18- Contrôle des moustiques
- 19- Nouveau programme au CFP-CSMM
- 20- Demande au CPTAQ Somival
- 21- Vents du Kempt
- 22- Tarification pour les salles
- 23- Dons
- 24- Affaires nouvelles
 - 24.1 Achat d'un tracteur à trottoirs
 - 24.2 Vente pour taxes
 - 24.3 Modification d'un procès-verbal
 - 24.4 Prolonger l'ouverture de l'aréna
- 25- Correspondance

26- Période de questions

27- Levée de la séance

2018-03-063

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par madame la conseillère Guylaine Boily, d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant quelques points.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3- Première période de questions

Plusieurs citoyens critiquent le nouveau rôle d'évaluation. Des explications sont données et le maire invite ceux-ci à faire une demande afin de rencontrer M. André Blouin à la MRC.

M. Michel Soumis du 61 rue Blais, se plaint de la grande quantité de chats errants et de son voisin d'en face qui les nourrit.

M. Steve Viel demande à la municipalité le droit de déneiger la partie du rang Matalik Nord qui ne l'est pas. Le conseil va discuter de la demande et lui revenir.

2018-03-064

4- Adoption des procès-verbaux du 5 et 19 février 2018

Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'adopter les procès-verbaux du 5 et 19 février 2018 avec modifications mineures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-03-065

5- Adoption de la liste des comptes

Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily, d'adopter la liste des comptes au montant de 204 476.56 \$ et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6- Rapports divers

6.1 Services municipaux

Monsieur Alain Barrette fait la lecture de son rapport de voirie et monsieur Guylain Raymond fait la lecture de son rapport sur les loisirs.

6.2 Dossiers des élus

Mme Guylaine Boily, pour MADA : réunion à venir.

M. Gaëtan Gagné, pour la commission de développement : réunion à venir.

6.3 Dossiers MRC

Réunion à venir.

2018-03-066

7- Adoption du règlement Code d'éthique des élus

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par madame la conseillère Odile Roy d'adopter le règlement 228-18, code d'éthique des élus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8- Résolutions Matamajaw

CONSIDÉRANT QUE la ville de Causapscal a énoncé sa volonté de développer le site Matamajaw;

CONSIDÉRANT QUE le bistro, sur le site, a besoin de se renouveler.

2018-03-067

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, d'accorder un montant de 1 000.00 \$ dans le cadre du montage financier pour le projet de renouvellement du bistro. Ce montant sera remboursable à la Ville au moment où les Vents du Kempt remettront leur contribution en don.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CONSIDÉRANT QUE la ville de Causapscal a énoncé sa volonté de développer le site Matamajaw;

CONSIDÉRANT QUE le musée doit renouveler son exposition pour pouvoir être reconnu afin d'avoir le PAFIM.

2018-03-068

Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, que la ville s'engage à supporter le musée Matamajaw dans son projet de renouvellement de l'exposition permanente, en déposant les fonds nécessaires pour le dépôt au MCC, à la hauteur de 10% du projet qui est de l'ordre de 430 000.00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ENTENDU QUE la ville de Causapscal a énoncé sa volonté de développer le site Matamajaw, mais aussi d'assurer la pérennité du site Matamajaw;

ENTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2017-07-185, afin d'assumer le coût des intérêts sur les prêts temporaires pour compléter le financement des travaux des bâtiments du site Matamajaw;

ENTENDU QUE M. Euchariste Morin du ministère de la culture et des communications, a demandé à la firme Proulx Savard Architectes de revoir l'évaluation de la restauration du parement des bâtiments de Matamajaw.

2018-03-069

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Dave Robichaud, que le conseil réitère son engagement à défrayer la part du projet qui lui est attribuable, soit 46 875.00 \$ pour l'ensemble du projet établi à ce jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9- Contrat rue Blanchard

CONSIDÉRANT QUE suite à l'inondation du printemps 2017 une partie du mur de soutènement de la rue Blanchard fût emportée par les eaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Causapscal désire faire des travaux de stabilisation de la berge de la rivière Causapscal, en réalisant la construction d'un mur de soutènement sur la rue Blanchard;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'intervention du ministère de la sécurité civile, qu'il y a possibilité qu'une partie des travaux soit prise en charge par ce ministère;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité financera les travaux par règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été présentée au Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été effectué sur le SEAO et que sept (7) soumissionnaires ont déposé une offre de services conforme soit :

▪ Les Entreprises L. Michaud & Fils (1982) Inc.	744 089,39 \$
▪ Lafontaine Leclerc Inc.	891 056,25 \$
▪ Construction LFG	911 751,75 \$
▪ Gestion AJ (2003) Inc.	922 684,72 \$
▪ Les Entreprises P.E.C. Inc.	943 130,73 \$
▪ Entreprises Claveau Ltée	946 824,53 \$
▪ Entreprises D'Auteuil et Fils Inc.	1 171 853,81 \$

2018-03-070

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Dave Robichaud :

- 1- D'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux à *Les Entreprises L. Michaud & Fils (1982) Inc.*, plus bas soumissionnaire conforme.
- 2- Que le maire et le directeur général de la Ville de Causapscal sont autorisés à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-03-071

10- Vente de terrain

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'autoriser la vente d'une partie de terrain disponible dans le secteur industriel, à M. Jean-François Lemieux, aux dimensions mentionnées dans le certificat de localisation, pour la somme de 0.10 \$ le pied carré, de mandater une firme d'arpenteur pour concevoir le certificat de localisation, d'autoriser le maire et le directeur général de la Ville de Causapscal à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11- Bacs brun ICI

Information est donnée suite à une rencontre avec M. Vincent Dufour, sur les matières résiduelles, afin de le mandater pour mettre en place un projet pilote sur la collecte des matières compostables dans certains commerces de Causapscal.

12- Téléphonie cellulaire

Appui à la MRC de Témiscouata pour ses commentaires et réponses émis lors d'une consultation sur un cadre technique, politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande du 600 MHz (no. SLPB 005-17) :

ATTENDU QUE le ministère de l'innovation, de la Science et du Développement économique du Canada (ISDE) a lancé le 4 août 2017 une consultation sur la délivrance de licences du spectre de 600 MHz (réf. : Avis SLPB 005-17 de la gazette du Canada);

ATTENDU QUE le spectre de 600 MHz serait favorable aux régions puisque les ondes, moins puissantes, parcourent de plus grandes distances;

ATTENDU QUE le spectre de 600 MHz serait mis aux enchères par ISDE en 2019;

ATTENDU QUE par le passé, le processus d'attribution du spectre aux grands télécommunicateurs n'a pas favorisé les régions;

ATTENDU QU'avec l'aide d'un consultant en télécommunication, la MRC de Témiscouata a déposé le 2 octobre 2017 et le 2 novembre 2017 à ISDE, des réponses aux questions et des commentaires visant à favoriser le développement de la téléphonie cellulaire dans les régions où le service est désuet et/ou absent.

2018-03-072

Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, que les membres du conseil municipal de la ville de Causapscal appuient les commentaires et les réponses émis par la MRC de Témiscouata sur la consultation SLPB-005-17 d'ISDE dans le cadre technique, politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande de 600 MHz.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Demande adressée au gouvernement du Canada pour le financement de projet de développement de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies :

ATTENDU QUE la région du Bas-Saint-Laurent compte de nombreuses zones qui ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

ATTENDU QUE la faible densité de la population des régions mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

ATTENDU QUE les réseaux de télécommunications cellulaires sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux;

ATTENDU QUE le 21 décembre 2016, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a établi la « Politique réglementaire de télécom » (réf. : 2016-496) qui énonce l'objectif du service universel suivant : *les Canadiens, dans les régions urbaines, ainsi que dans les régions rurales et éloignées, ont accès à des services vocaux et à des services d'accès Internet à large bande, sur des réseaux fixes et sans-fils mobiles;*

ATTENDU QUE le CRTC est en processus d'élaboration d'un régime de financement de la large bande;

ATTENDU QUE par le régime de financement de la large bande du CRTC, les demandeurs pourront soumettre des propositions pour aménager ou améliorer l'infrastructure d'accès ou de transport des services d'accès Internet à large bande fixes et sans-fils mobiles;

ATTENDU QUE la « Politique réglementaire de télécom » et les critères du futur régime de financement de la large bande du CRTC ne sont pas clairs relativement au financement de la téléphonie cellulaire.

2018-03-073

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily, que les membres du conseil de la ville de Causapsal demandent au gouvernement du Canada de mettre en place un régime de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Demande adressée au gouvernement du Québec pour le financement de projet de développement de téléphonie cellulaire et d'internet haute vitesse dans les municipalités mal desservies.

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent sont mal desservies par le réseau Internet;

ATTENDU QUE la faible densité de la population des municipalités mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

ATTENDU QUE les réseaux de télécommunications cellulaires et d'internet haute vitesse sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a lancé un programme de financement en décembre 2016 appelé *Québec Branché* qui ne finançait que des projets d'internet haute vitesse;

ATTENDU QUE *Québec Branché* était un programme adapté aux télécommunicateurs.

2018-03-074

Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, que :

Les membres du conseil de la ville de Causapsal demandent au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire;

Les membres du conseil de la ville de Causapscal demandent au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement permettant aux MRC et aux municipalités, de déposer des demandes financières même si elles ne sont pas déposées conjointement avec un télécommunicateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2018-03-074.1 13- Pro-maire
Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, que M. Denis Viel soit nommé à titre de maire-suppléant et à titre de substitut du maire au Conseil de la MRC de La Matapédia avec droit de vote, jusqu'à une prochaine assignation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 14- Proposition d'appui Coop Matapédiennne
Sujet retiré du procès-verbal.
- 15- Vidange des fausses septiques
Informations supplémentaires demandées, décision remise à plus tard.
- 2018-03-075 16- Troisième signataire
Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, que Mme Odile Roy soit la troisième signataire pour les transactions bancaires et autres, en l'absence du directeur ou du maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 17- Nouvelle connexion au réseau d'aqueduc
Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, que toute nouvelle connexion au réseau du service d'aqueduc et d'égout soit facturée au propriétaire, au montant de 500.00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 18- Contrôle des moustiques
Informations manquantes, décision remise à plus tard.
- 19- Nouveau programme au CFP-CSMM
Informations manquantes, décision remise à plus tard.
- 20- Demande au CPTAQ Somival
CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Somival Inc., entreprise liée à la production agroforestière (culture des arbres), a besoin d'acquérir plus de terrain près de ses installations afin d'assurer sa production et son avenir;
CONSIDÉRANT QUE l'article 62 de la loi sur la protection des terres agricoles stipule que la commission peut autoriser, aux conditions qu'elle détermine, l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, le lotissement, l'aliénation, l'inclusion et l'exclusion d'un lot, en se basant sur 10 critères;
CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole est de type 2X, ce qui lui confère un bon potentiel avec des restrictions modérées, mais que ce petit boisé a peu de valeur marchande, encadré par la rivière et une route nationale;
CONSIDÉRANT QUE la coupe des arbres et la préparation pour le rendre cultivable ne sont d'aucun intérêt pour un agriculteur, étant donné qu'il y a des terres proches, déjà prêtes à la culture;
CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas, à proximité, d'activités agricoles importantes qui avantageraient ce lot;
CONSIDÉRANT QU'il y a présence d'une ferme sur le lot voisin qui pratique l'agriculture de subsistance, le fait de cultiver des arbres n'affectera en rien la culture de ses champs et des animaux de la ferme;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'exploiter une pépinière n'affectera pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'a aucun impact négatif sur la préservation des ressources d'eau et de sol pour l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE la superficie des propriétés foncières pour pratiquer l'agriculture n'est pas en danger;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Causapscal est une municipalité dévitalisée qui est très sensible et ouverte aux possibilités de développement;

CONSIDÉRANT QUE l'économie de la MRC de La Matapédia est basée sur la forêt, l'agrandissement de la pépinière apportera de nouveaux emplois et un ajout au niveau économique;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Somival est un employeur qui participe à l'essor économique de la région et de ce fait, la municipalité profiterait de ces retombées;

CONSIDÉRANT QUE le lot est prêt des installations existantes de Somival, qui sont de l'autre côté de la rivière dans la municipalité de Lac-au-Saumon. Installées près d'un cours d'eau pour favoriser l'alimentation des plans;

CONSIDÉRANT QUE les terres qui ne sont pas en zone agricole sont éloignées du site principal où la topographie des lieux ne permet pas de faire la culture des arbres.

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Somival est établie sur un lot pour qui elle a déjà obtenue, du CPTAQ, un inclusion pour une zone agricole,

2018-03-076

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'appuyer dans sa démarche auprès de la CPTAQ, M. Dany Paquet, représentant de l'entreprise Somival, pour l'acquisition du lot 4 809 663 afin de poursuivre et d'agrandir sa plantation d'arbres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-03-077

21- Vents du Kempt

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par madame la conseillère Odile Roy, de soumettre à Vents du Kempt les dons suivants pour l'année 2018 : Fort Causap 5 000.00 \$, Centre Écllosion 3 000.00 \$ et La Fabrique 2 000.00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-03-078

22- Tarification pour les salles

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Dave Robichaud, d'accepter la liste de prix suivante, pour la location des salles de la municipalité :

Salle haut aréna : 150 \$ tx incl. en été et 125 \$ tx incl. en hiver

Glace : 105\$/1h, 140\$/1.5h, 200\$/2h, tx incl.

Grande salle : 75\$ non taxés

Petite salle : 50\$ non taxés

Centre culturel : 350\$ + taxes

Gymnase Cossette : 100\$ non taxés

Bibliothèque : 75\$ non taxés

50% de réduction pour les entreprises de la ville

Gratuites pour les OSBL

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2018-03-079 23- Dons
Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, de verser les dons suivants :
- 1 750.00 \$ pour la fête nationale;
 - 250.00 \$ pour le Centre matapédien d'études collégiales;
 - 300.00 \$ pour le cours de gardiens avertis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24- Affaires nouvelles

24.1 Achat d'un tracteur à trottoirs

CONSIDÉRANT QUE la ville de Causapscal a besoin de remplacer l'équipement pour déneiger les trottoirs qui est à la fin de sa vie utile;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres par invitation a été effectué et que deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre conforme soit :

- | | |
|----------------------------|--------------|
| - Performance Rimouski sec | 96 435.00 \$ |
| - La Matapédienne sec | 85 303.82 \$ |

- 2018-03-080 Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'acheter un petit tracteur Wacker Neuson de l'entreprise La Matapédienne, pour le prix de 85 303.82 \$ avant taxes. Cet achat sera une location/achat fournie par l'entremise de Luc Beaubien, agent exclusif - Région de Québec Est, CRÉDIT MERIDIAN pour l'entreprise La Matapédienne aux termes suivants : 48 versements de 1,811.82 \$ au taux de 0.99%;
- D'autoriser le directeur général de la Ville de Causapscal à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24.2 Vente pour taxes

ATTENDU QUE l'article 511 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes, le secrétaire trésorier est tenu de déposer au Conseil, en mars de chaque année, la liste des arrérages des taxes municipales.

- 2018-03-081 Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, que soit envoyé un avis pour la vente des immeubles pour non-paiement de taxes, à tous les citoyens apparaissant sur cette liste.
- Un paiement de la totalité du montant dû avant le lundi 19 mars à 16 h, permettra le retrait d'un immeuble de ladite liste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24.3 Modification d'un procès-verbal

- 2018-03-082 Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par madame la conseillère Odile Roy, d'accepter la correction nécessaire dans le texte du règlement #225-17. L'article 1 du règlement se lit comme suit :
- Le conseil est autorisé à procéder à des travaux AIRRL 2018 soit les projets d'amélioration du Petit Rang 2, route Heppell et Denis Bastien, selon une estimation....

Or, on devrait lire « Petit Rang 2 et route Denis Bastien » au lieu de « Petit Rang 2, route Heppell et Denis Bastien ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24.4 Prolonger l'ouverture de l'aréna

2018-03-083

Monsieur le conseiller Dave Robichaud propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, d'accepter la demande de prolonger l'ouverture de l'aréna pour répondre à la demande de la commission scolaire des Mont et Marées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25- Correspondance

La correspondance est lue.

26- Période de questions

Aucune question.

27- Levée de la séance

2018-03-084

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily, de lever la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

André Fournier, maire

Laval Robichaud, directeur général et
Secrétaire-trésorier